

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/5

Sur le rapport de Gérard GAZAY

Convention d'objectifs avec le Groupement d'Intérêt Public Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et attribution d'une subvention de fonctionnement 2017

L'activité de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est reconnue et son efficacité n'est plus à démontrer.

En assumant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) favorise l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes en difficulté des 12 communes du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Aubagne, Auriol, Belcodène, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Saint-Savournin et Cadolive.

Elle a ainsi reçu en 2016 (au 15/10/2016) 2379 jeunes du Territoire.

Les missions qui sont dédiées à la Mission Locale sont ainsi en augmentation, notamment en direction des jeunes en rupture avec le monde scolaire et sans solution. Les directives gouvernementales orientent ses interventions en faveur de l'accès à l'emploi et l'amènent à davantage de contacts avec le monde économique.

En 2017, dans la continuité de 2016, le Plan d'Action Opérationnel (PAO) de la Mission Locale s'inscrit dans la convention de partenariat régional qui traduit les volontés partagées du Conseil Régional et de l'Association Régionale Des Missions Locales (ARDML). Il fixe des priorités et des axes de travail structurants.

L'activité de la Mission Locale revêt donc une importance de premier ordre, sur un territoire où, comme beaucoup d'autres, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui des adultes.

Pour toutes ses raisons, il est important d'accorder notre soutien à l'activité de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, par l'octroi d'une subvention d'un montant de 280 000 €.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- Le partenariat en cours avec l'association sur l'ensemble des objectifs inscrits dans la convention annuelle.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Décide

Article 1 :

D'approuver la convention octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant de 280 000 € (deux cent quatre-vingt mille euros) au titre de l'année 2017 au GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Article 2 :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-5-DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes s'y affèrent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 abstention : Joëlle MELIN

2 non-participations au vote : André JULLIEN, Sylvia BARTHELEMY

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-5-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-5-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017